

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 21 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, ALVES DA SILVA Laëtitia, DUPIN François, LAURENT Denis, PÉPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SÉMALI Marion, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie, STEPHAN Cathy

PROCURATIONS : Damien FORGEAIS à Steve RENAUD, Séverine RENAUD à François DUPIN, NOLD Michel à BAUDRAS Fabrice

EXCUSE : CHAUTEMPS Marc

SECRETAIRES DE SEANCE : POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

- **Arts & Scènes – Saison 2021-2022**

Le spectacle de la saison 2020-2021 (*Le mariage forcé* de Molière interprété par la Compagnie 800 litres de paille) a été reporté en raison du contexte sanitaire. Il aura lieu le vendredi 3 septembre à 19h sous les halles. Il est proposé de participer à la saison 2021-2022. Pour rappel, le dispositif Arts et Scènes a été mis en place par le département afin d'aider les communes à offrir aux habitants des spectacles à un moindre coût.

La reconduite de l'opération est votée à l'unanimité.

- **Couverture prévoyance – Avis favorable du comité technique**

Le comité technique du centre de gestion a approuvé la participation de la commune dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents.

- **Adjointe administrative – Suppression d'emploi**

N'ayant pas reçu l'avis du comité technique, ce point est reporté.

- **Adjointe administrative – prolongation de la durée de recours à un agent non titulaire**

Le contrat de Madame DE SOUSA arrive à son terme. Il convient de le reporter pour une durée d'un an et d'autoriser le recours aux heures complémentaires pour combler le départ à la retraite de Madame GHILLARDI. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **ATSEM – Avenant**

Une ATSEM est en mi-temps thérapeutique. Il convient donc de recruter une remplaçante à hauteur de 16 heures par semaine et d'autoriser le maire à signer des avenants en cas de reconduction du mi-temps thérapeutique. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Chats errants – Convention de stérilisation**

Le maire a appelé à plusieurs reprises l'association mais n'a pas eu de réponse. Ce point sera donc voté quand le projet de convention aura été transmis.

- **Frais d'écolage**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le prix actuel des frais d'écolage à savoir : 500 € pour les maternelles et à 256 € pour les primaires.

- **Convention d'adhésion au service de paiement en ligne**

La direction générale des finances publiques met à disposition des communes, à titre gratuit, un service de paiement en ligne par les particuliers. Une convention doit être signée par le maire. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

- **DM – Ouverture de lignes de crédit pour enregistrer les amendes de police et la dépréciation des créances clients**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13932 (040) : Amendes de police	1 291,00	4961 (040) : Prov.pour dépré.des comptes d	2 345,00
	1 291,00		2 345,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6817 (042) : Dot.aux prov. pour dépré. des a	2 345,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	1 291,00
	2 345,00		1 291,00
Total Dépenses	3 636,00	Total Recettes	3 636,00

La modification est adoptée à l'unanimité.

- **DM – Correction des reprises de résultats**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		001 (001) : Excédent d'investissement repor	286 770,40
			286 770,40

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		002 (002) : Excédent de fonctionnement re	3 729,60
			3 729,60
Total Dépenses		Total Recettes	
			290 500,00

La modification est adoptée (13 pour, Madame SEMALI-PONSOT s'abstient)

- **DM – Solde des amortissements**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		2804132 (040) : Bâtiments et installations	911,19
			911,19

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	911,19		
	911,19		
Total Dépenses		Total Recettes	
	911,19		911,19

La modification est adoptée (13 pour, Madame SEMALI-PONSOT s'abstient).

- **Rectification délibération n°22/2021**

La délibération fixant le taux des taxes locales contient une erreur, il convient de la retirer. Comme décidé initialement, les taux demeurent inchangés et sont à l'unanimité fixés comme suit :

Taxe foncière bâti	34.64 %
Taxe foncier non bâti	40.51%

Pour rappel : pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes (cf. compte-rendu précédent).

- **Délégation au maire – autorisations d'urbanisme**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de déléguer au maire le pouvoir de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux
- Précise que les autorisations relatives à l'édification de bien communaux ne peuvent porter que sur des travaux dont les crédits ont été préalablement inscrits au budget.

- **Affaires diverses**

- Il y eu une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3 000€.
- Le compte financier unique sera obligatoire en 2023. Il conviendra d'anticiper cette réforme. Pour présenter cette réforme aux élus, une rencontre avec l'Inspecteur divisionnaire de la Trésorerie d'Is-sur-Tille sera organisée en septembre.
- Les travaux de la nouvelle aire de jeux vont débiter à la mi-juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.



Le Maire
Steve RENAUD

Le registre des délibérations peut être librement consulté en mairie.